



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES



LE 30 MAI 2013

À 14H30

**PALAIS DES CONGRÈS
2 PLACE DE LA PORTE MAILLOT
75017 PARIS**



SOMMAIRE

- 04** INDICATEURS FINANCIERS
- 06** INDICATEURS DÉVELOPPEMENT DURABLE
- 08** EXPOSÉ SOMMAIRE DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE
- 12** TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
- 13** GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
- 14** MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- 16** ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
- 17** RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RÉSOLUTIONS
- 19** PROJETS DE RÉSOLUTIONS
- 24** INFORMATIONS SUR LE DIVIDENDE
- 25** TABLEAU DES AUTORISATIONS FINANCIÈRES

- 26** COMMENT PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
- 27** COMMENT OPTER POUR LA E-CONVOCATION
- 28** COMMENT VOTER PAR INTERNET
- 29** COMMENT VOTER PAR CORRESPONDANCE
- 30** DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE

MOT DU PRÉSIDENT



**J'AI LE PLAISIR
DE VOUS CONVIER
À L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE MIXTE
DES ACTIONNAIRES
D'EDF QUI SE TIENDRA
LE JEUDI 30 MAI 2013
À 14H30 AU PALAIS
DES CONGRÈS DE
LA PORTE MAILLOT,
À PARIS //**

MADAME, MONSIEUR, CHERS ACTIONNAIRES,

En 2012, EDF a affiché des résultats en hausse confirmant ainsi une troisième année de progrès où le Groupe tient ses engagements. Pour relever avec détermination les défis de demain, le Groupe a investi près de 12 milliards d'euros dans l'ensemble de ses métiers tout en continuant d'améliorer la structure financière de l'entreprise. Ces investissements permettront d'être au rendez-vous des enjeux industriels et de pérenniser le modèle industriel d'EDF qui prouve aujourd'hui encore sa pertinence.

Après être monté en 2011 à 100 % dans le capital d'EDF Énergies Nouvelles, le Groupe a poursuivi en 2012 ses développements stratégiques avec pour objectif l'amélioration de son profil de croissance. EDF a ainsi pris le contrôle exclusif du deuxième énergéticien italien, Edison, renforçant la stratégie gaz du Groupe et confortant sa position en tant qu'acteur incontournable en Italie.

Notre Assemblée générale vous donnera l'occasion de connaître plus en détail cette stratégie. Je vous présenterai les perspectives du Groupe dans le contexte mondial actuel. Je souhaite que notre assemblée soit un moment privilégié de dialogue et d'échanges entre nous et je vous encourage à y participer.

Pour tous ceux qui ne pourraient pas se déplacer, l'Assemblée générale sera diffusée sur le site edf.com. Vous pouvez également voter par Internet. En choisissant la convocation électronique pour les futures Assemblées générales, vous ferez un geste pour l'environnement et participerez à la démarche développement durable du groupe EDF.

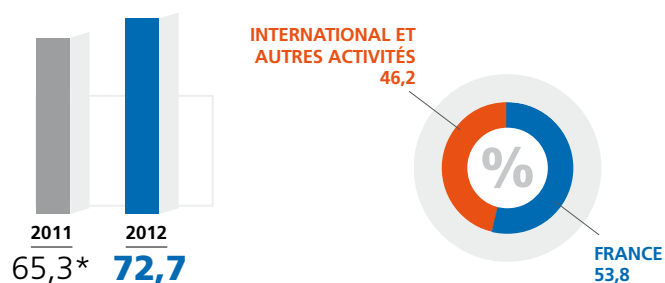
J'espère vous retrouver le 30 mai prochain. Merci de la confiance et du soutien que vous apportez à EDF.

Henri Proglio
Président-Directeur Général

INDICATEURS FINANCIERS

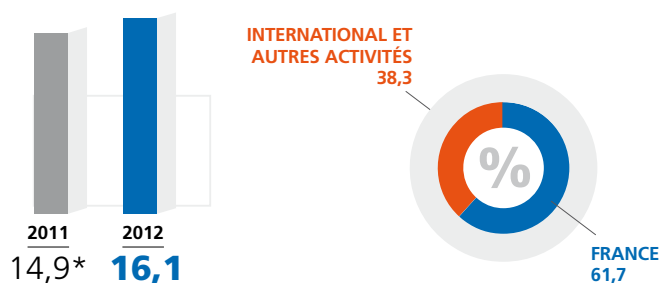
CHIFFRE D'AFFAIRES en Md€

+5,8%**



EBITDA en Md€

+4,6%**

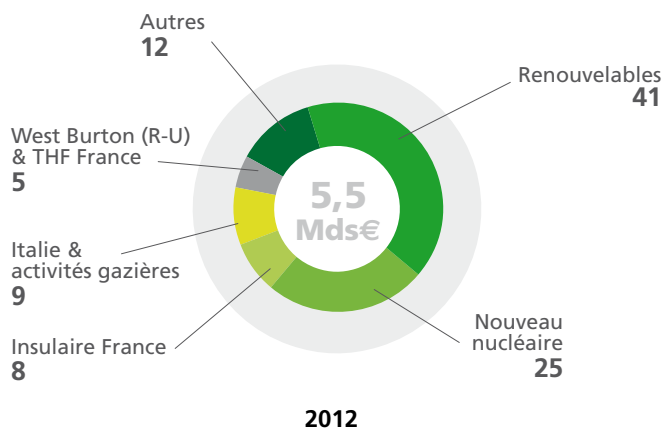
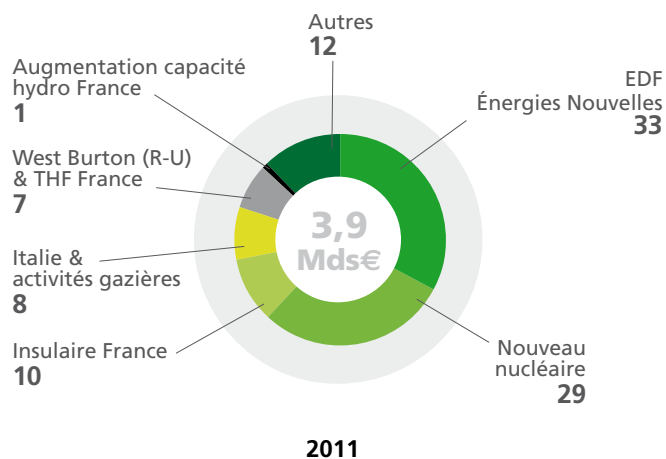


L'EBITDA est en hausse de 7,7 % et de 4,6 % en croissance organique grâce aux bonnes performances de la France (croissance organique de 8 %), de l'Italie avec les arbitrages obtenus sur les contrats d'approvisionnement en gaz d'Edison (croissance organique de 23,1 %) et, dans une moindre mesure, par le segment « Autres activités », reflétant la croissance d'EDF Énergies Nouvelles.

* Données retraitées de l'impact option IAS 19.

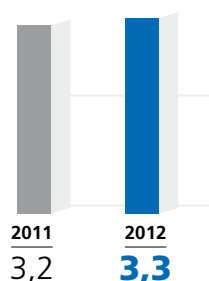
** Croissance organique à périmètre et change comparables.

INVESTISSEMENTS OPÉRATIONNELS BRUTS DE DÉVELOPPEMENT en %



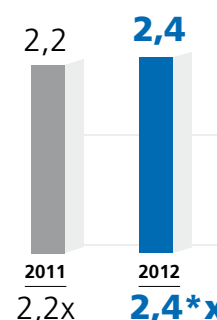
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE *en Md€*

+5,3%



Le **résultat net part du Groupe** s'élève à 3 316 M€, en progression de 5,3 % par rapport à 2011 retraité. Les éléments non récurrents nets d'impôts en 2012 ont un impact défavorable sur le résultat net part du Groupe de 900 M€, notamment des pertes de valeur sur la participation d'EDF dans l'énergéticien suisse Alpiq et sur CENG aux États-Unis.

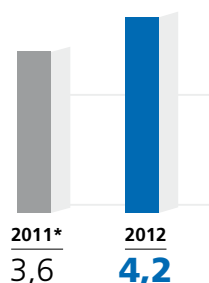
RATIO ENDETTEMENT NET / EBITDA



* Pro forma après affectation de la créance CSPE** aux actifs dédiés le 13 février 2013 et retrait de 2,4 Md€ d'actifs permettant 100 % de couverture des passifs nucléaires d'EDF éligibles aux actifs dédiés.
** CSPE : Contribution au Service Public de l'Électricité.

RÉSULTAT NET COURANT *en Md€*

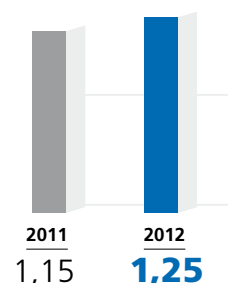
+16,9%



Le **résultat net courant du Groupe** est de 4 216 M€, en hausse de 16,9 % par rapport à 2011 retraité. Il inclut un produit financier de 629 M€ correspondant à la reconnaissance des coûts de portage de la créance CSPE** cumulés à fin 2012.

DIVIDENDE *en €*

+9%



* Données retraitées de l'impact option IAS 19.
** CSPE : Contribution au Service Public de l'Électricité.

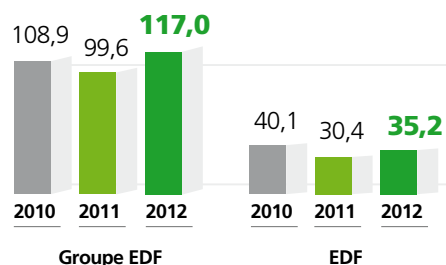
INDICATEURS DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour le périmètre de reporting, on pourra se référer au document intitulé « Cahier des indicateurs de développement durable 2012 ».

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

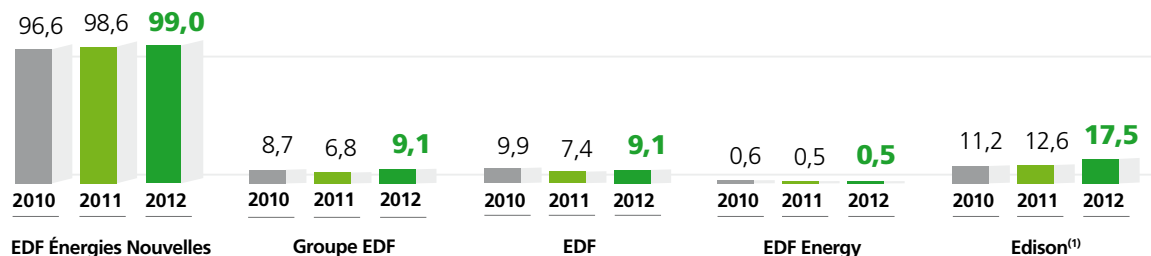
ÉMISSIONS DE CO₂ DUES À LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ ET DE CHALEUR (g/kWh)

La hausse des émissions spécifiques (+18 %) et absolues (+13 %) de CO₂ du Groupe s'explique, au niveau du Groupe comme en France, par la hausse de la production thermique et la baisse de la production nucléaire.



PART D'ÉLECTRICITÉ ET DE CHALEUR PRODUITES À PARTIR DE SOURCES D'ÉNERGIE RENOUVELABLE (EN %)

N.B. : la production hydraulique intègre l'énergie produite par les STEP – Stations de Transfert d'Énergie par Pompage.



(1) En 2012, consolidation à 100 % des données d'Edison (hors Edipower).

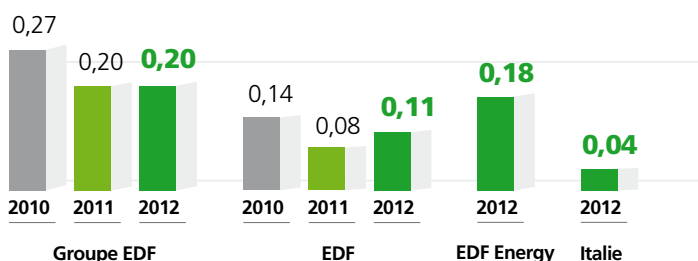
La part d'électricité et de chaleur produites à partir de sources d'énergie renouvelable dans le Groupe a augmenté en 2012 (+2,3 points), principalement du fait de la hausse de la production hydraulique en France (+23 % par rapport à 2011, année de faible hydraullicité).

ÉMISSIONS DE SO₂ DUES À LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ ET DE CHALEUR (g/kWh) - ACIDIFICATION

Le Groupe maintient ses émissions spécifiques de SO₂ à leur niveau de 2011, qui était en forte baisse grâce essentiellement à la mise en service en 2011 d'une installation de désulfuration sur la centrale thermique de Laibin, en Chine.

La baisse des émissions absolues au niveau du Groupe (- 2 % avec 137,8 kilotonnes) est due principalement à la baisse importante des émissions de Dalkia du fait de l'alignement des méthodes de calcul (facteur de conversion) sur les méthodes du Groupe.

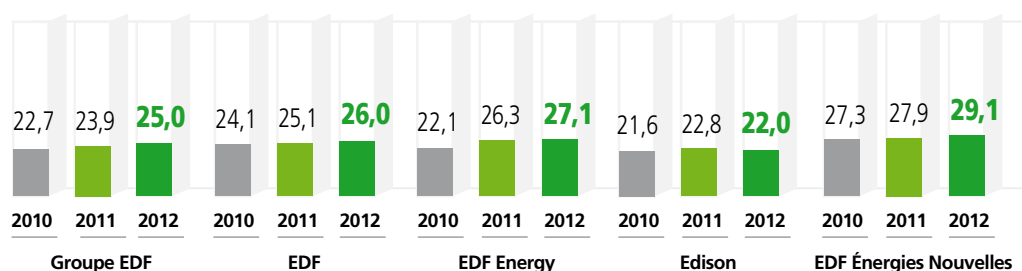
En France Continentale, la forte augmentation des émissions spécifiques de SO₂ (+37 % par rapport à 2011) s'explique par un effet mécanique lié à la hausse de la production thermique.



INDICATEURS SOCIAUX

POURCENTAGE DE FEMMES DANS LE COLLÈGE CADRES

Le taux de féminisation du collège Cadres poursuit sa progression en 2012 en France comme au sein du Groupe. Aujourd'hui, un cadre sur quatre au sein du groupe EDF est une femme.



NOMBRE DE TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

EDF mène une action volontaire visant à accueillir chaque année des personnes en situation de handicap : près de 80 jeunes alternants accueillis en 2012 à EDF et ERDF, et 190 salariés recrutés pour EDF et ERDF. Au global, le nombre de salariés en situation de handicap qui ont rejoint le Groupe est en augmentation.

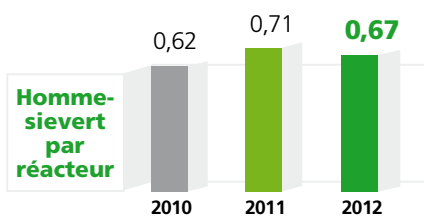
	2010	2011	2012
Groupe EDF	3 078	4 601	4 519
EDF	1 558	1 698	1 842

INDICATEUR DE SÛRETÉ : DOSIMÉTRIE

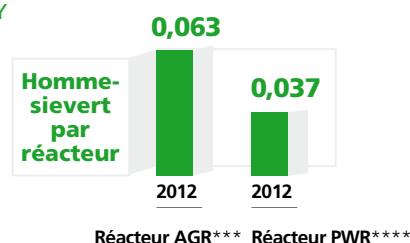
La mobilisation des acteurs de terrain a permis une amélioration continue des performances en matière de protection des personnels contre les effets des rayonnements ionisants.

Dose collective moyenne*

EDF**



EDF ENERGY



La dose collective annuelle moyenne de l'ensemble des intervenants, salariés d'EDF et d'entreprises extérieures, amenés à intervenir dans les centrales, a été divisée par deux en moins de dix ans, et est d'un niveau comparable aux valeurs moyennes enregistrées par les exploitants étrangers de réacteurs de même technologie, c'est-à-dire à eau pressurisée. La baisse dosimétrique de 2012 s'explique notamment par un programme de maintenance moins important que celui de 2011.

EDF poursuit de façon volontariste la démarche ALARA (As Low As Reasonably Achievable) de maîtrise des doses collectives et individuelles dans la perspective du Grand carénage et des volumes de travaux induits.

En 2012 le nombre d'intervenants ayant dépassé la dose individuelle sur 12 mois de 16 mSv a été de 2 au maximum (contre 10 en 2009 ; 3 en 2010 ; 2 en 2011) et aucun n'a dépassé 18 mSv. La limite réglementaire annuelle pour le corps entier est de 20 mSv/12 mois glissants.

Le résultat 2012 exceptionnel de la filière PWR est en grande partie dû à l'absence d'arrêt pour rechargement et maintenance du site de Sizewell.

La performance des sites d'EDF Energy en matière de radioprotection et notamment en termes de réduction des expositions à l'irradiation continue de s'améliorer, principalement grâce à la gestion optimisée des travaux de maintenance et de réparation.

* Dose de l'ensemble des intervenants, salariés d'EDF et d'entreprises extérieures.

** Salariés d'EDF et intervenants.

*** Réacteur AGR (Advanced Gas cooled Reactor) : réacteurs avancés au gaz, réacteurs nucléaires développés en Grande-Bretagne.

**** Réacteur PWR (Pressurised Water Reactor) : réacteur à eau pressurisée, filière de réacteur la plus répandue dans le monde.

EXPOSÉ SOMMAIRE DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE

PANORAMA DE L'ANNÉE 2012

EDF TIENT UNE NOUVELLE FOIS SES ENGAGEMENTS

Dans un contexte difficile marqué par un environnement économique et énergétique dégradé, le groupe EDF a tenu pour la troisième année consécutive ses engagements. EDF enregistre ainsi une croissance organique de son EBITDA de 4,6 % à 16,1 milliards d'euros, affiche un ratio « endettement net sur EBITDA » de 2,4x* et propose de verser un dividende de 1,25 € par action à sa prochaine Assemblée générale, respectant ainsi l'ensemble des objectifs que le Groupe s'était fixés.

UNE BONNE PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE GRÂCE À UN MIX DE PRODUCTION DIVERSIFIÉ

EDF a affiché une augmentation globale de la production d'électricité de 2,3 % à 643 TWh en 2012, profitant ainsi pleinement de son profil énergétique et géographique diversifié. En effet, l'année aura été marquée par la baisse de la production nucléaire en France, qui a reculé de 3,8 % à 405 TWh en raison

de prolongations d'arrêts pour maintenance des centrales dus à des aléas techniques et à des contrôles et travaux complémentaires.

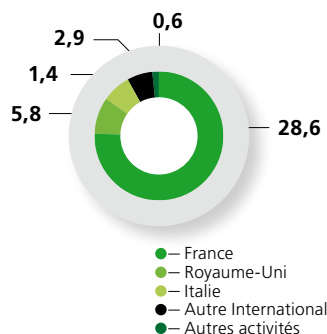
Cette baisse a toutefois été en partie compensée par la production hydraulique en hausse de 28,7 % après avoir connu une année historiquement sèche en 2011.

Enfin le Groupe a enregistré au Royaume-Uni la meilleure production nucléaire de ces sept dernières années. Celle-ci a atteint 60 TWh, en hausse de 7,5 % par rapport à 2011.

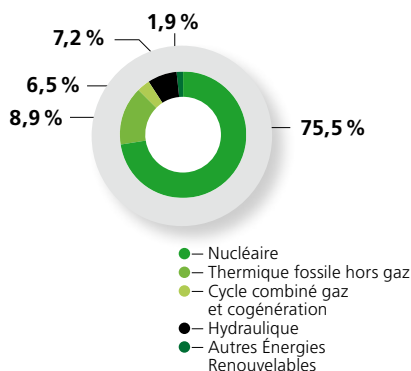
Dans les énergies renouvelables, EDF, via sa filiale EDF Énergies Nouvelles, a connu une année record avec la mise en service de plus de 1 550 MW de capacités éoliennes et solaires, lui permettant ainsi d'atteindre son objectif de 4 200 MW de capacité nette installée à fin 2012.

Dans un souci de maintenir et développer un outil industriel de qualité, le Groupe a investi 11,8 milliards d'euros sur l'année 2012, ce qui représente une hausse de 12 % par rapport à l'an passé.

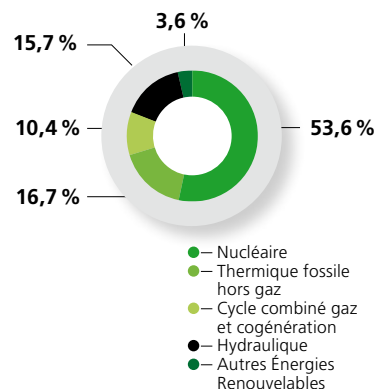
CLIENTS : 39,3 MILLIONS



PRODUCTION : 642,6 TWh



PUISSANCE INSTALLÉE : 139,5 GW_e



* Pro forma après affectation de la créance CSPE aux actifs dédiés le 13 février 2013 et retrait de 2,4 Mds € d'actifs permettant 100 % de couverture des passifs nucléaires d'EDF éligibles aux actifs dédiés.

Conformément aux exigences du Groupe quant à la sûreté de ses centrales, EDF a poursuivi les investissements de maintenance nucléaire en France, qui ressortent une nouvelle fois en forte hausse de 32 % par rapport à 2011. EDF a également poursuivi les efforts de modernisation et de développement des réseaux, avec une hausse de 13 % des investissements à 3 milliards d'euros.

UNE ANNÉE DÉCISIVE ET STRUCTURANTE POUR L'AVENIR D'EDF

EDF a réalisé des opérations structurantes tant d'un point de vue financier que d'un point de vue opérationnel.

L'amélioration de la structure financière du Groupe au service du projet industriel a été au cœur des préoccupations de la direction depuis trois ans. À ce titre, la résolution du déficit de la CSPE était une de ses priorités en 2012. C'est donc une avancée significative qui a été obtenue avec l'obtention début 2013 d'un accord de l'État portant d'une part sur le remboursement de la créance de 4,9 milliards d'euros accumulée à fin 2012 et d'autre part sur son affectation aux actifs dédiés. Ces opérations ont en outre permis le retrait de 2,4 milliards d'euros du portefeuille d'actifs dédiés permettant une diminution du même montant de l'endettement net.

Toujours dans le cadre de la gestion active de son bilan, EDF a lancé début janvier 2013 l'émission d'une dette hybride en trois devises (en euros, en livres sterling et en dollars). Cette opération a rencontré un grand succès auprès des investisseurs. Elle a ainsi été sursouscrite quatre fois et a permis à EDF de lever l'équivalent de 6,2 milliards d'euros. Cet instrument, particulièrement bien adapté au profil d'investissement de long terme du Groupe, va lui permettre de renforcer sa structure financière.

D'un point de vue opérationnel, EDF a finalisé en 2012 une opération majeure avec la prise de contrôle du 2^e énergéticien italien Edison, dont l'année aura été marquée par le succès des arbitrages obtenus sur les contrats d'approvisionnement en gaz en Lybie et au Qatar.

Par ailleurs, conformément aux priorités du Groupe en termes d'emplois et de développement des compétences, plus de 6 000 recrutements ont été réalisés en 2012, dont plus de 2 000 créations d'emploi.

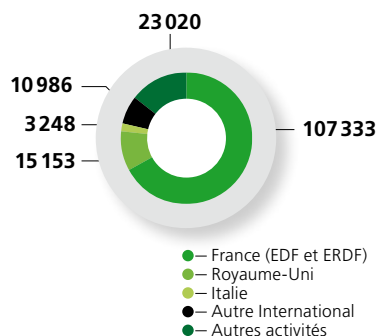
DES AVANCÉES MAJEURES À L'INTERNATIONAL

Au Royaume-Uni, EDF Energy a annoncé l'extension de la durée d'exploitation de deux de ses centrales nucléaires, Hunterston B et Hinckley Point B, à sept années supplémentaires. Elles resteront ainsi opérationnelles jusqu'en 2023.

Par ailleurs, dans le cadre de la décision d'investissement dans le nouveau nucléaire, EDF Energy a franchi des étapes majeures sur son projet Hinkley Point C situé dans le Somerset. L'autorité de sûreté nucléaire britannique a certifié l'organisation d'EDF pour construire et exploiter le site, et, en fin d'année, la conception du réacteur nucléaire EPR, ayant estimé qu'il répondait aux critères indispensables en termes de sécurité et d'impact environnemental.

En Chine, la construction des deux EPR a connu des avancées significatives avec notamment l'installation du dôme du bâtiment réacteur de l'unité 2 moins d'un an après la pose du dôme du premier réacteur.

EFFECTIFS : 159 740



DES RÉSULTATS FINANCIERS EN HAUSSE

(en millions d'euros)	2011 ⁽¹⁾	2012	Variation	Variation organique
Chiffre d'affaires	65 307	72 729	11,4 %	5,8 % ⁽²⁾
EBITDA	14 939	16 084	7,7 %	4,6 % ⁽²⁾
Résultat net part du Groupe	3 148	3 316	5,3 %	
Résultat net courant	3 607	4 216	16,9 %	
	31/12/2011	31/12/2012 ⁽³⁾		
Endettement financier net (en milliards d'euros)	33,3	39,2		
Ratio endettement financier net/EBITDA	2,2	2,4		

(1) Données retraitées de l'impact option IAS 19 (méthode SoRIE).

(2) Croissance organique à périmètre et change comparables.

(3) Pro forma après affectation de la créance CSPE aux actifs dédiés le 13 février 2013 et retrait de 2,4 Mds € d'actifs permettant 100 % de couverture des passifs nucléaires d'EDF éligibles aux actifs dédiés.

Le chiffre d'affaires ressort en croissance organique de 5,8 % à 72 729 millions d'euros.

L'EBITDA s'élève à 16 084 millions d'euros en hausse organique de 4,6 % par rapport à 2011 grâce aux bonnes performances de la France, de l'Italie et, dans une moindre mesure, du segment « Autres activités ».

En détail* :

- La France a connu une hausse de 8 % de son EBITDA grâce à la bonne performance des activités régulées qui ont profité d'un effet volume lié au climat et de la hausse de la part acheminement des tarifs, mais aussi grâce à une bonne maîtrise des charges opérationnelles, qui progressent de seulement 3,1 %.
- L'EBITDA du Royaume-Uni s'inscrit en léger recul de 1,5 % par rapport à 2011 en raison de la fin de l'effet favorable de la revalorisation à la juste valeur du bilan d'acquisition

de British Energy. Retraitée de cet élément, la croissance organique est de 7,5 %, reflétant notamment la bonne performance des parcs nucléaires et thermiques.

- L'Italie progresse de 23,1 % principalement grâce à l'issue favorable de l'arbitrage des contrats long terme d'approvisionnement gaz d'Edison, qui ont entraîné une hausse de 680 millions d'euros de l'EBITDA de la zone.
- Le segment « Autre International » est en baisse de 19,5 % en raison de l'impact défavorable des conditions économiques et réglementaires, notamment en Belgique, en Pologne et aux États-Unis.
- Enfin le segment « Autres activités » affiche une croissance de 4,7 % notamment grâce à la bonne performance d'EDF Énergies Nouvelles (+20,6 %), qui a connu une année record de mises en service et des conditions météorologiques favorables.

* Les pourcentages de croissance de l'EBITDA mentionnés pour les zone/secteur d'activités sont exprimés en croissance organique.

Le résultat net courant s'inscrit en hausse de 16,9 % à 4 216 millions d'euros. Il comprend un produit financier de 629 millions d'euros correspondant à la reconnaissance des coûts de portage de la créance CSPE cumulés à fin 2012.

Le résultat net part du Groupe s'élève à 3 316 millions d'euros, en hausse de 5,3 % par rapport à l'an passé.

L'endettement financier net s'élève à 39,2 milliards d'euros en données pro-forma, correspondant à un ratio EFN/EBITDA de 2,4x, en dessous de la limite maximale de 2,5x qu'avait fixée la Direction du Groupe.

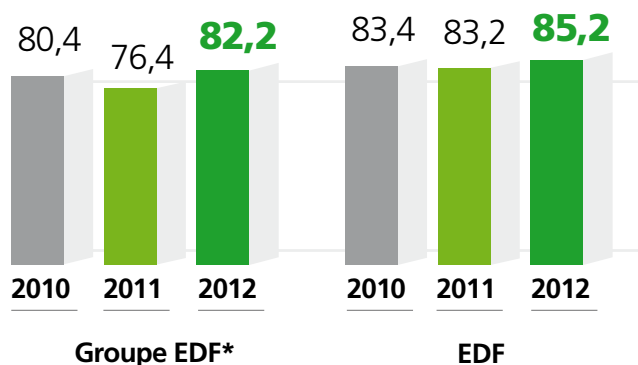
DIVIDENDE

Le Conseil d'administration d'EDF du 13 février 2013 a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires du 30 mai 2013 le versement d'un dividende total de 1,25€ par action au titre de l'exercice 2012, correspondant à 55 % de taux de distribution du résultat net courant, conforme à l'objectif de 55 % à 65 % annoncé.

En tenant compte de l'acompte sur dividende de 0,57€ par action payé en décembre 2012, le solde du dividende restant à payer est de 0,68€ par action. Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale, il sera proposé à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour le paiement en actions nouvelles d'EDF pour une quote-part de 0,10€ par action sur le solde du dividende restant à distribuer.

L'État, actionnaire majoritaire d'EDF à 84,4 %, s'est engagé le 14 février 2013 à voter en faveur de cette résolution et à exercer son option pour le versement en actions de la quote-part du solde du dividende 2012 payable en actions.

POURCENTAGE DE SALARIÉS AYANT SUIVI UNE FORMATION



La forte baisse entre 2010 et 2011 est due au changement de périmètre d'EDF Energy fin 2010 (sortie de l'activité « réseaux » en octobre 2010, qui représentait 28 % des salariés formés d'EDF Energy).

En 2012, les données intègrent une nouvelle définition des effectifs intégrant les contrats particuliers relevant des diverses mesures d'ordre social, les médecins et les personnels mis à disposition d'organismes externes.

*Pour 2011 : hors ESTAG; pour 2010 : hors EnBW et Estag.

TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(EXTRAITS DES COMPTES SOCIAUX D'EDF)

	2012	2011	2010	2009	2008
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (en millions d'euros)	924	924	924	924	911
Dotations en capital (en millions d'euros)					
Nombre d'actions ordinaires existantes	1 848 866 662	1 848 866 662	1 848 866 662	1 848 866 662	1 822 171 090
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
par conversion d'obligations					
par exercice de droit de souscription					
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE (EN MILLIONS D'EUROS)					
Chiffre d'affaires hors taxes	44 106	41 950	40 906	38 895	39 003
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	7 978	5 417	4 906	4 531	3 842
Impôts sur les bénéfices	460	356	660	402	(346)
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3 566	1 118	1 492	4 580	867
Résultat distribué		2 125 ⁽¹⁾	2 122 ⁽¹⁾	2 111 ⁽¹⁾	2 328 ⁽¹⁾
Acompte sur résultat distribué	1 053	1 053	1 054	1 002	1 164
RÉSULTATS PAR ACTIONS (EURO/ACTION)					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	4,07	2,74	2,30	2,23	2,30
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,93	0,60	0,81	2,48	0,48
Dividende attribué à chaque action		1,15 ⁽¹⁾	1,15 ⁽¹⁾	1,15 ⁽¹⁾	1,28 ⁽¹⁾
Acompte dividende attribué à chaque action	0,57	0,57	0,57	0,55	0,64
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	64 303	62 479	60 380	59 837	59 131
Montant de la masse salariale de l'exercice (en millions d'euros)	3 687	3 600	3 377	3 265	3 178
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc.) (en millions d'euros)	2 551	2 161	2 125	2 025	1 917

(1) Y compris acompte versé.

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE



GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

EDF adhère au code consolidé AFEP-MEDEF, qui est le code de gouvernement d'entreprise auquel se réfère la Société en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, sous réserve des spécificités législatives et réglementaires qui lui sont applicables.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à l'article 6 de la loi du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public, le Conseil d'administration de la Société est composé de 18 membres, dont un tiers est élu par les salariés et deux tiers sont nommés par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration, sous réserve des représentants de l'État nommés par décret.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il peut se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il délibère sur toutes les orientations stratégiques, économiques, financières ou technologiques de la Société et du Groupe, ainsi que sur les sujets que la loi lui a expressément confiés ou qu'il s'est réservés.

Les statuts d'EDF stipulent que le Président du Conseil d'administration assume la Direction Générale de la Société et porte le titre de Président-Directeur Général. Il est nommé par décret du Président de la République sur proposition du Conseil d'administration. Il peut être révoqué par décret.

En 2012, le Conseil d'administration s'est réuni 9 fois, avec un taux de participation des administrateurs de 89,5 %. 27 réunions de comités se sont tenues pour préparer ces séances.

Le Conseil d'administration s'est doté de 5 comités chargés d'examiner et de préparer certains dossiers en amont de leur présentation en séance plénière. La composition, le fonctionnement et les missions des comités sont régis par le Règlement intérieur du Conseil d'administration.

Les administrateurs membres de ces comités sont choisis par le conseil. Le Président de chaque comité est désigné par le conseil sur proposition des membres dudit comité.

LES 5 COMITÉS

LE COMITÉ D'AUDIT

Il donne son avis au conseil sur la situation financière de la Société, le plan à moyen terme et le budget, les projets de rapport financier préparés par la Direction Financière (comptes sociaux de la Société, comptes consolidés et rapport de gestion du Groupe), le suivi des risques, l'audit et le contrôle interne, la politique d'assurance,

le choix des Commissaires aux comptes, en s'assurant de leur indépendance, et les honoraires qui leur sont versés, l'examen des aspects financiers des opérations de croissance externe ou de cession qui présentent un caractère particulièrement significatif, les évolutions de la perception du Groupe par les analystes financiers.

LE COMITÉ DE SUIVI DES ENGAGEMENTS NUCLÉAIRES

Il a pour mission de suivre l'évolution des provisions nucléaires, de donner son avis au conseil sur les questions de gouvernance des actifs dédiés et sur les règles d'adossment entre actif et passif et d'allocation stratégique, et de vérifier la conformité de la gestion des actifs constitués par EDF dans le cadre de la politique de constitution et de gestion des actifs dédiés.

LE COMITÉ DE LA STRATÉGIE

Il donne son avis au conseil sur les grandes orientations stratégiques, en particulier sur le référentiel stratégique, la politique industrielle et commerciale, le contrat de service public, les accords stratégiques, les alliances et partenariats, la politique en matière de recherche et développement, les projets de croissance externe et interne ou de cession devant être autorisés par le conseil.

LE COMITÉ D'ÉTHIQUE

Il veille à la prise en compte de la réflexion éthique dans les travaux du Conseil d'administration et dans la gestion de la Société. Il examine les rapports du Médiateur, de l'Inspecteur Général pour la sûreté nucléaire et la radioprotection, ou encore de l'Inspecteur pour la sûreté hydraulique.

De plus, le Comité d'éthique pilote chaque année une évaluation du fonctionnement du conseil et de ses comités, confiée tous les trois ans à un consultant externe. À partir des résultats de cette évaluation, le comité propose des axes d'amélioration.

LE COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Il transmet au Conseil d'administration des propositions en vue de la nomination d'administrateurs par l'Assemblée générale. Il adresse, pour approbation, au Ministre chargé de l'Économie et des finances et au Ministre chargé de l'Énergie, un avis sur la rémunération du Président-Directeur Général (salaire, part variable) et ses rémunérations périphériques. Il adresse également cet avis au Conseil d'administration pour délibération et fixation de ces rémunérations.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À LA DATE DU 15 MARS 2013

NOMMÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES



Henri PROGLIO

Président-Directeur Général d'EDF



Philippe CROUZET

Président du Directoire
de Vallourec



Mireille FAUGÈRE

Directrice Générale de l'Assistance
Publique – Hôpitaux de Paris



Michael JAY

Membre indépendant
de la Chambre des Lords du
Royaume-Uni (House of Lords)



Bruno LAFONT

Président-Directeur Général
de Lafarge



Pierre MARIANI

Président du Conseil d'administration
de Dexia Asset Management et Managing
Director et Chief Executive Officer
de « Pierre Mariani Consulting »

ÉLUS PAR LES SALARIÉS



Christine CHABAUTY

Parrainée par la CGT



Alexandre GRILLAT

Parrainé par la CFE-CGC



Philippe MAÏSSA

Parrainé par la CGT



ASSISTENT ÉGALEMENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION AVEC VOIX CONSULTATIVE :

- **Pierre-Marie ABADIE**, Commissaire du Gouvernement, Directeur de l'Énergie à la Direction générale de l'énergie et du climat rattaché au ministre de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie
- **Bruno ROSSI**, Chef de la mission de contrôle général économique et financier
- **Marie-Christine NADEAU**, Secrétaire du Comité central d'entreprise

REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT NOMMÉS PAR DÉCRET



David AZEMA

Commissaire aux participations de l'État rattaché au ministre de l'Économie et des finances et au ministre du Redressement productif



Julien DUBERTRET

Directeur du budget rattaché au ministre délégué auprès du ministre de l'Économie et des finances, chargé du budget



Yannick d'ESCATHA

Président du Centre national d'études spatiales (CNES)



Marie-Christine LEPETIT

Chef du service de l'Inspection générale des finances au ministère de l'Économie et des finances



François LOOS

Vice-Président du Conseil régional d'Alsace



Pierre SELLAL

Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères



Marie-Hélène MEYLING

Parrainée par la CFDT



Jean-Paul RIGNAC

Parrainé par la CGT



Maxime VILLOTA

Parrainé par la CGT



ORDRE DU JOUR

À TITRE ORDINAIRE

- Approbation des rapports et des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012.
- Approbation des rapports et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012.
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et fixation du dividende.
- Option pour le paiement en actions d'une quote-part du dividende.
- Paiement en actions des acomptes sur dividende - Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration.
- Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce.
- Autorisation conférée au Conseil d'administration pour opérer sur les actions de la Société.

À TITRE EXTRAORDINAIRE

- Mise à jour des statuts.
- Modification des statuts - Résolution proposée par le Conseil de Surveillance du FCPE Actions EDF et examinée par le Conseil d'administration d'EDF dans sa séance du 3 avril 2013 qui l'a agréée.

À TITRE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES PROJETS DE RÉSOLUTIONS



RAPPORT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

En complément des résolutions qui vous sont soumises à titre ordinaire, nous vous demandons de bien vouloir statuer, à titre extraordinaire, sur la mise à jour des statuts de la Société en vue de refléter la codification dans le Code de l'énergie de certains textes applicables à la Société et sur la résolution visant à modifier les statuts dont l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale a été demandée par le Conseil de Surveillance du FCPE Actions EDF.

À TITRE ORDINAIRE

RÉSOLUTIONS 1 ET 2

APPROBATION DES RAPPORTS ET DES COMPTES ANNUELS ET CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

Ces deux résolutions soumettent à votre approbation les comptes annuels d'EDF, qui font ressortir un bénéfice de 3 566 370 904,14 euros, et les comptes consolidés du groupe EDF, tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration lors de sa séance du 13 février 2013.

Il est précisé que le montant global des dépenses et charges visées à l'article 223 quater du Code général des impôts est de 2 051 289 euros au titre de l'exercice 2012 et que l'impôt y afférent s'élève à 740 515 euros.

RÉSOLUTION 3

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012 ET FIXATION DU DIVIDENDE

Il est proposé à l'Assemblée générale de décider de verser aux actionnaires, à titre de dividende, la somme de 1,25 euro par action, et d'affecter le solde du bénéfice distribuable au report à nouveau. Compte tenu de l'acompte sur dividende au titre de l'exercice 2012 versé le 17 décembre 2012 de 0,57 euro par action, le solde du dividende à distribuer s'élève à 0,68 euro par action.

Le montant total du dividende, en ce compris le montant de l'acompte, s'élève au maximum à 2 311 083 327,50 euros sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2012, étant précisé que les actions qui seraient

éventuellement détenues par la Société à la date de mise en paiement du dividende, n'y donneront pas droit.

Le dividende serait mis en paiement le 8 juillet 2013. La date de détachement serait le 6 juin 2013.

RÉSOLUTION 4

OPTION POUR LE PAIEMENT EN ACTIONS D'UNE QUOTE-PART DU DIVIDENDE

Il est proposé d'offrir à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour le paiement en actions nouvelles de la Société pour une quote-part du solde du dividende restant à distribuer au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, soit :

- 0,58 euro par action payable en numéraire uniquement ; et
- 0,10 euro par action payable en numéraire ou en actions nouvelles.

L'option pour le paiement du dividende en actions permet de renforcer les fonds propres de la Société tout en préservant ses ressources de trésorerie. L'actionnaire qui fait le choix de réinvestir son dividende dans l'entreprise contribue ainsi à soutenir EDF dans les investissements et projets industriels futurs, qui contribueront à porter la croissance des résultats dans les années à venir.

En cas d'exercice de l'option, les actions nouvelles seraient émises à un prix égal à 90 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de l'Assemblée générale, diminuée du montant du solde du dividende restant à distribuer au titre de l'exercice 2012, le tout arrondi au centime d'euro supérieur.

Les actions ordinaires nouvelles remises en paiement confèreraient les mêmes droits que les actions anciennes et seraient émises jouissance courante, c'est-à-dire qu'elles donneraient droit à toute distribution mise en paiement à compter de leur émission.

Si le montant pour lequel est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire recevrait le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soulte en espèces.

Les actionnaires pourraient opter pour le paiement du dividende en espèces ou en actions nouvelles entre le 6 juin et le 26 juin 2013 inclus. Pour les actionnaires n'ayant pas exercé leur option au plus tard le 26 juin 2013, le solde du dividende serait payé intégralement en numéraire.

Pour les actionnaires ayant opté pour le dividende en numéraire, le solde du dividende serait payé le 8 juillet 2013. Pour les actionnaires ayant opté pour le paiement en actions, la livraison des actions interviendrait à compter de la même date.





RÉSOLUTION 5

PAIEMENT EN ACTIONS DES ACOMPTES SUR DIVIDENDE - DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à l'article 25 des statuts de la Société il est proposé d'autoriser le Conseil d'administration, en cas de distribution d'un ou plusieurs acomptes sur le dividende 2013, à proposer à chaque actionnaire, pour tout ou partie du ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire ou en actions nouvelles.

En cas de décision du Conseil d'administration de proposer un acompte sur dividende en actions nouvelles, les actions seraient émises à un prix égal à la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration, diminuée du montant net de l'acompte sur dividende ainsi que, le cas échéant, sur décision du conseil, d'une décote pouvant aller jusqu'à 10 % de cette moyenne.

Tous pouvoirs seraient donnés au Conseil d'administration avec faculté de délégation au Président-Directeur Général dans les conditions prévues par la loi, à l'effet de prendre toutes dispositions nécessaires au paiement du ou des acomptes sur dividende en actions.

RÉSOLUTION 6

CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Il est demandé à l'Assemblée de prendre acte des conclusions du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et de l'absence de convention conclue au cours de l'exercice 2012.

RÉSOLUTION 7

AUTORISATION CONFÉRÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR OPÉRER SUR LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

Il est proposé aux actionnaires de renouveler l'autorisation consentie par l'Assemblée générale mixte du 24 mai 2012 et d'autoriser ainsi le Conseil à mettre en place un nouveau programme de rachat de ses propres actions par la Société, sur une période de dix-huit mois, dans la limite de 10 % du capital, conformément au maximum fixé par la loi.

Le prix d'achat maximum serait fixé à 60 euros par action, avec un maximum d'achats cumulés pendant la période de 10 %

du capital social et un maximum de détention à tout moment de 10 % du capital. Le montant maximal des fonds destinés à ces opérations serait de 2 milliards d'euros sur la période.

Dans le cadre de cette autorisation, dont le renouvellement est demandé annuellement, la Société a confié à un nouveau prestataire depuis le 25 juillet 2012 la mise en œuvre de son contrat de liquidité. Ce contrat est conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par l'Autorité des marchés financiers.

À TITRE EXTRAORDINAIRE

RÉSOLUTION 8

MISE À JOUR DES STATUTS

Il est proposé à l'Assemblée de modifier les articles 1, 2 et 6 des statuts d'EDF en conséquence de la codification des lois n°46-628 du 8 avril 1946, n°2000-108 du 10 février 2000 et n°2004-803 du 9 août 2004 dans le Code de l'énergie, afin de remplacer les références aux dites lois ou aux articles des dites lois figurant dans les statuts de la Société par des références au Code de l'énergie ou aux articles correspondants du Code de l'énergie.

RÉSOLUTION 9

MODIFICATION DES STATUTS D'EDF PROPOSÉE PAR LE CONSEIL DE SURVEILLANCE DU FCPE ACTIONS EDF

Le Conseil de Surveillance du FCPE Actions EDF a demandé l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée d'une résolution visant à modifier l'article 16 des statuts d'EDF (Pouvoirs du Conseil d'administration) pour prévoir que les comités du Conseil d'administration, lorsqu'il en est créé par le Conseil qui en fixe la composition et les attributions, comprendront au moins un administrateur représentant les salariés.

Ce projet de résolution a été examiné par le Conseil d'administration d'EDF dans sa séance du 3 avril 2013 qui l'a agréé.

À TITRE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

RÉSOLUTION 10

POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITÉS

PROJETS DE RÉSOLUTIONS

À TITRE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 1

APPROBATION DES RAPPORTS ET DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. Elle arrête le bénéfice de cet exercice à 3 566 370 904,14 euros.

L'Assemblée générale prend acte que le montant global des dépenses et charges visées à l'article 223 quater du Code général des impôts est de 2 051 289 euros au titre de l'exercice 2012 et que l'impôt y afférent s'élève à 740 515 euros.

RÉSOLUTION 2

APPROBATION DES RAPPORTS ET DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012, comprenant le bilan et le compte de résultat consolidés et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

RÉSOLUTION 3

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012 ET FIXATION DU DIVIDENDE

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constate que le bénéfice de l'exercice 2012 s'élève à 3 566 370 904,14 euros. Compte tenu du report à nouveau créditeur de 3 713 180 822,16 euros, le bénéfice distribuable, avant imputation de l'acompte sur dividende mis en paiement le 17 décembre 2012, s'élève à 7 279 551 726,30 euros.

L'Assemblée générale décide de fixer le montant du dividende pour l'exercice 2012 à 1,25 euro par action. Compte tenu de l'acompte sur dividende d'un montant de 0,57 euro par action ayant été mis en paiement le 17 décembre 2012, le solde du dividende à distribuer au titre de l'exercice 2012 s'élève à 0,68 euro par action.

En conséquence, le bénéfice distribuable est affecté comme suit :

	en euros
Bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2012	3 566 370 904,14
Report à nouveau (avant imputation de l'acompte à valoir sur le dividende 2012)	3 713 180 822,16
Montant total du bénéfice distribuable	7 279 551 726,30
Montant total du dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012*	2 311 083 327,50
Acompte sur dividende payé le 17 décembre 2012 à valoir sur le dividende 2012 (soit 0,57 euro par action)**	1 052 601 974,10
Solde du dividende à distribuer au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012* (soit 0,68 euro par action)	1 257 229 330,16

* Sur la base du nombre d'actions constituant le capital social au 31 décembre 2012, soit 1 848 866 662 actions.

** Sur la base du nombre d'actions donnant droit au dividende au jour du paiement de l'acompte.

Lors de la mise en paiement du solde du dividende, les actions qui seraient éventuellement détenues par la Société n'y donneront pas droit.

Le solde du bénéfice distribuable (après déduction du dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012) sera affecté au poste « report à nouveau ».

La date de détachement du dividende est le 6 juin 2013 et le solde du dividende à distribuer sera mis en paiement le 8 juillet 2013.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de déterminer notamment en considération du nombre d'actions détenues par la Société à la date de la mise en paiement, le montant total du dividende et en conséquence le montant du solde du bénéfice distribuable qui sera affecté au poste « report à nouveau ».

Lorsqu'il est versé à des personnes physiques fiscalement domiciliées en France, le dividende est éligible en totalité à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158, 3-2° du Code général des impôts. Par ailleurs, en vertu de l'article 117 quater du Code général des impôts, les dividendes et revenus assimilés perçus à compter de 2013 par des personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire au taux de 21 %, qui constitue un acompte d'impôt sur le revenu. En vertu de l'article 242 quater du même code, les contribuables appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année précédant le paiement des revenus ne dépasse pas un certain seuil peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement selon les modalités et les délais prévus par ce même article.

L'Assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

RÉSOLUTION 4

OPTION POUR LE PAIEMENT EN ACTIONS D'UNE QUOTE-PART DU DIVIDENDE

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et constaté que le capital est entièrement libéré, décide, conformément à l'article L. 232-18 du Code de commerce et à l'article 25 des statuts de la Société, d'offrir à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour le paiement en actions nouvelles de la Société pour une quote-part de 0,10 euro sur le solde de 0,68 euro par action du dividende restant à distribuer au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Chaque actionnaire pourra opter pour l'un ou l'autre mode de paiement, mais cette option s'appliquera de la même manière à toutes les actions qu'il détient.

En cas d'exercice de l'option, les actions nouvelles seront émises à un prix égal à 90 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de l'Assemblée générale, diminuée du montant du solde du dividende restant à distribuer au titre de l'exercice 2012, le tout arrondi au centime d'euro supérieur.

Les actions ordinaires nouvelles remises en paiement conféreront les mêmes droits que les actions anciennes et seront émises jouissance courante, c'est-à-dire qu'elles donneront droit à toute distribution mise en paiement à compter de leur émission.

Cette option pourra être exercée par les actionnaires entre le 6 juin 2013 et le 26 juin 2013 inclus, en adressant leur demande aux intermédiaires financiers habilités ou, pour les actionnaires

EXERCICE DE RÉFÉRENCE	NOMBRE D'ACTIONS	DIVIDENDE PAR ACTION (EN EUROS)	DIVIDENDE TOTAL DISTRIBUÉ ⁽¹⁾ (EN EUROS)	QUOTE-PART DU DIVIDENDE ÉLIGIBLE À L'ABATTEMENT ⁽²⁾
2009	1 848 866 662	1,15	2 111 146 365,85	100 %
2010	1 848 866 662	1,15	2 122 291 972,68	100 %
2011	1 848 866 662	1,15	2 124 757 978,20	100 %

(1) Déduction faite des actions autodétenues. (2) Abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

inscrits dans les comptes nominatifs purs tenus par la Société, à son mandataire (BNP Paribas Securities Services - Service OST - 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex). Pour les actionnaires qui n'auront pas exercé leur option au plus tard le 26 juin 2013, le solde du dividende sera payé intégralement en numéraire.

Pour les actionnaires qui n'auront pas opté pour le paiement en actions, le solde du dividende sera payé le 8 juillet 2013. Pour les actionnaires ayant opté pour le paiement en actions, le règlement-livraison des actions interviendra à compter de la même date.

Si le montant pour lequel est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire recevra le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soulte en espèces.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer au Président du Conseil d'administration dans les conditions prévues par la loi, à l'effet d'assurer la mise en œuvre du paiement d'une quote-part du dividende en actions nouvelles, en préciser les modalités d'application et d'exécution, constater le nombre d'actions nouvelles émises en application de la présente résolution et apporter aux statuts toutes modifications nécessaires relatives au capital social et au nombre d'actions composant le capital social et plus généralement faire tout ce qui serait utile ou nécessaire.

RÉSOLUTION 5

PAIEMENT EN ACTIONS DES ACOMPTES SUR DIVIDENDE - DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à l'article 25 des statuts de la Société, l'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, pour le cas où il déciderait la répartition d'un ou plusieurs acomptes sur dividende au titre de l'exercice 2013, à proposer aux actionnaires, pour tout ou partie du ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

En cas d'exercice par les actionnaires de leur option pour le paiement de l'acompte en actions, les actions ainsi souscrites seront des actions ordinaires. Ces actions auront les mêmes

caractéristiques et conféreront les mêmes droits que les actions anciennes et seront émises jouissance courante, c'est-à-dire qu'elles donneront droit à toute distribution mise en paiement à compter de leur souscription.

Le Conseil d'administration fixera le délai pendant lequel, à compter de sa décision de répartition d'un acompte sur dividende, les actionnaires pourront demander le paiement de cet acompte en actions. Ce délai ne pourra toutefois pas être supérieur à trois mois.

Le prix d'émission des actions nouvelles sera égal à la moyenne des vingt premiers cours cotés de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris précédant la décision de mise en paiement de l'acompte, diminuée du montant net de l'acompte sur dividende ainsi que, le cas échéant, sur décision du Conseil d'administration, d'une décote pouvant aller jusqu'à 10 % de la moyenne susvisée, le tout arrondi au centime d'euro supérieur.

Si le montant pour lequel est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire recevra le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soulte en espèces.

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer au Président du Conseil d'administration dans les conditions prévues par la loi, à l'effet de prendre toutes dispositions nécessaires au paiement des acomptes sur dividende en actions, pour le cas où le Conseil d'administration déciderait d'en répartir et de proposer leur paiement en actions, de constater l'augmentation de capital qui en résultera, de modifier en conséquence les statuts et plus généralement de faire tout ce qui serait utile ou nécessaire.

RÉSOLUTION 6

CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et de l'absence de convention conclue au cours de l'exercice 2012.



RÉSOLUTION 7

AUTORISATION CONFÉRÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR OPÉRER SUR LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration,

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 24 mai 2012, par sa cinquième résolution, d'acheter des actions de la Société ;
- autorise le Conseil d'administration à acheter des actions de la Société en vue :
 - de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, immédiatement ou à terme, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de la Société (ou de l'une de ses filiales) liées à ces valeurs mobilières ;
 - de conserver des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ou d'apport ;
 - d'assurer la liquidité de l'action EDF par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
 - d'allouer des actions aux salariés du groupe EDF, notamment dans le cadre de tout plan d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés ou anciens salariés dans les conditions prévues par la loi, en particulier par les articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail (en ce compris toute cession d'actions visée par les articles susvisés du Code du travail) ;
 - de réduire le capital de la Société par annulation de tout ou partie des titres achetés, en application de la quatorzième résolution adoptée par l'Assemblée générale du 24 mai 2012.

Les achats d'actions de la Société pourront porter sur un nombre d'actions tel que :

- le nombre d'actions que la Société achète pendant la durée du programme de rachat n'excède pas 10 % des actions composant le capital social existant au jour de la présente Assemblée, étant précisé que lorsque les actions sont rachetées pour assurer la liquidité de l'action EDF dans les conditions définies ci-dessus, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite de 10 % correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation ;
- le nombre d'actions que la Société détiendra, directement ou indirectement, à quelque moment que ce soit, ne dépasse pas 10 % des actions composant le capital de la Société.

L'acquisition ou le transfert de ces actions peuvent être effectués par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés ou à des bons ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, ou par la mise en place de stratégies optionnelles, aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera.

Le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions sera de 2 milliards d'euros.

Le prix d'achat ne devra pas excéder 60 euros par action, étant précisé que le Conseil d'administration pourra ajuster ce prix maximum, en cas d'incorporation de primes, de réserves ou de bénéfices, donnant lieu soit à l'élévation de la valeur nominale des actions, soit à la création et à l'attribution gratuite d'actions, ainsi qu'en cas de division de la valeur nominale de l'action ou de regroupement d'actions, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

La présente autorisation est conférée pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration en vue de mettre en œuvre la présente autorisation, avec faculté de délégation, à l'effet de passer tous ordres en bourse ou hors marché, affecter ou réaffecter les actions acquises aux différentes finalités poursuivies dans les conditions

légales et réglementaires applicables, remplir toutes formalités et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Le Conseil d'administration informera chaque année l'Assemblée générale des opérations réalisées en application de la présente résolution.

À TITRE EXTRAORDINAIRE

RÉSOLUTION 8

MISE À JOUR DES STATUTS

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide, en conséquence de la codification des lois n°46-628 du 8 avril 1946, n°2000-108 du 10 février 2000 et n°2004-803 du 9 août 2004 dans le Code de l'énergie, de remplacer les références auxdites lois (ou aux articles desdites lois) figurant dans les statuts de la Société par une référence au Code de l'énergie (ou à l'article correspondant du Code de l'énergie). En conséquence :

- le texte de l'article 1 (Forme) des statuts de la Société s'établira désormais comme suit :

« Électricité de France (EDF) est une société anonyme régie par les lois et règlements applicables aux sociétés commerciales, notamment le Code de commerce, dans la mesure où il n'y est pas dérogé par des dispositions plus spécifiques telles que, notamment, le Code de l'énergie, la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983, et par les présents statuts. »

- le texte de l'alinéa 3 de l'article 2 (Objet) des statuts de la Société s'établira désormais comme suit :

« D'assurer les missions de service public qui lui sont imparties par les lois et règlements, en particulier, le Code de l'énergie et l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités territoriales, ainsi que par les traités de concession, et notamment la mission de développement et d'exploitation des réseaux publics d'électricité et les missions de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés, de fourniture d'électricité de secours aux producteurs et aux clients visant à pallier des

défaillances imprévues de fournitures d'électricité aux clients éligibles qui ne trouvent aucun fournisseur, en contribuant à assurer le développement équilibré de l'approvisionnement en électricité par la réalisation des objectifs définis par la programmation pluriannuelle des investissements de production arrêtée par le ministre chargé de l'énergie. »

- le texte de l'alinéa 2 de l'article 6 (Capital social) des statuts de la Société s'établira désormais comme suit :

« Conformément aux dispositions de l'article L. 111-67 du Code de l'énergie, l'État doit détenir à tout moment plus de 70 % du capital de la Société. »

RÉSOLUTION 9

MODIFICATION DES STATUTS - RÉSOLUTION PROPOSÉE PAR LE CONSEIL DE SURVEILLANCE DU FCPE ACTIONS EDF ET EXAMINÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION D'EDF DANS SA SÉANCE DU 3 AVRIL 2013 QUI L'A AGRÉÉE

Le texte de l'article 16 des statuts est modifié dans son deuxième alinéa comme suit :

« Le Conseil d'administration peut décider la mise en place en son sein de comités spécialisés consultatifs, notamment un Comité d'audit, un Comité de la stratégie, un Comité des rémunérations. Il fixe les attributions de ces comités et leur composition qui devra prévoir a minima un administrateur salarié. Les comités lui rendent compte de l'exercice de leurs missions. »

À TITRE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

RÉSOLUTION 10

POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITÉS

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

INFORMATION SUR LE DIVIDENDE

EDF propose à ses actionnaires une politique de dividende lisible et visant à favoriser leur fidélité.

LA POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Depuis 2011 EDF s'est engagé sur un taux de distribution compris entre 55% et 65% du résultat net courant. En 2012, le dividende par action ressort ainsi en hausse de 9% par rapport à 2011 en appliquant la fourchette basse.

	2010	2011	2012
Résultat net courant du Groupe	3 961 M€	3 520 M€	4 216 M€
Dividende par action	1,15 €	1,15 €	1,25 €
Taux de distribution (<i>en pourcentage du résultat net courant</i>)	53,7 %	60 %	55 %

Ces trois exercices ont par ailleurs donné lieu au versement en décembre d'un acompte de 0,57 €.

LA MAJORATION DU DIVIDENDE

En 2011, l'Assemblée générale a adopté une mesure visant à fidéliser les actionnaires et à promouvoir l'inscription au nominatif. Les statuts ont été modifiés pour permettre le versement d'un dividende majoré de 10 % aux actionnaires détenant leurs titres au nominatif (pur ou administré) depuis au moins deux années civiles continues. Les titres ont dû être inscrits au plus tard le 31 décembre 2011 pour donner droit au paiement de la prime en 2014 et les années suivantes, comme le montre le schéma ci-dessous.



Les titres inscrits au nominatif en 2013 donneront droit au paiement de la prime pour la première fois à la suite de l'Assemblée générale de 2016 – ainsi que les années suivantes – à condition d'être détenues sous cette forme pendant au moins deux années civiles consécutives.

Pour plus d'informations les actionnaires sont invités à consulter les pages de l'Espace actionnaires sur le site edf.com.

LE CHOIX NUMÉRAIRE OU ACTIONS

En 2013, EDF offre en outre aux actionnaires la possibilité de percevoir tout ou partie du dividende en titres, en lieu et place du numéraire. Si l'Assemblée générale l'approuve, une partie du solde du dividende dû au titre de 2012, soit 0,10 € sur le solde de 0,68 €, pourra sur demande être payée en actions nouvelles.

Les actionnaires pourront exercer leur option entre le 6 juin et le 26 juin 2013 inclus. Pour les actionnaires n'ayant pas exercé leur option au plus tard le 26 juin 2013, le solde du dividende sera payé intégralement en numéraire. Le solde du dividende à distribuer sera mis en paiement le 8 juillet 2013, quel que soit le mode de paiement choisi.

Le détail de cette opération est donné dans la présentation de la résolution n°4 (page 17) ainsi que dans le texte du projet de résolution lui-même en pages 20 et 21 de cette brochure.

TABLEAU DES AUTORISATIONS FINANCIÈRES

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations, en vigueur au 31 décembre 2012, accordées par l'Assemblée générale mixte du 24 mai 2012 au Conseil d'administration pour augmenter ou réduire le capital social, et leur utilisation à cette date :

TITRES CONCERNÉS/TYPE D'ÉMISSION	DURÉE ⁽¹⁾ DE L'AUTORISATION ET EXPIRATION	MONTANT NOMINAL MAXIMAL D'AUGMENTATION DE CAPITAL (EN MILLIONS D'EUROS)	UTILISATION DES AUTORISATIONS (EN MILLIONS D'EUROS)
Délégation de compétence au conseil pour augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires <i>Augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues</i>	26 mois 24 juillet 2014	45 ⁽²⁾	néant
Délégation de compétence au conseil pour augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires <i>Augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues</i>	26 mois 24 juillet 2014	45 ⁽²⁾	néant
Délégation de compétence au conseil pour procéder à des offres par placement privé ⁽³⁾ avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires <i>Augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues</i>	26 mois 24 juillet 2014	45 ⁽²⁾	néant
Autorisation du conseil pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription <i>Augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues</i>	26 mois 24 juillet 2014	15 % du montant de l'émission initiale	néant
Délégation de compétence au conseil pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres	26 mois 24 juillet 2014	1 000	néant
Délégation de compétence au conseil pour augmenter le capital en rémunération d'une OPE initiée par la Société	26 mois 24 juillet 2014	45 ⁽²⁾	néant
Autorisation du conseil pour augmenter le capital en vue de rémunérer des apports en nature ⁽⁴⁾	26 mois 24 juillet 2014	10 % du capital de la Société dans la limite de 45 ⁽²⁾	néant
Délégation de pouvoirs au conseil pour augmenter le capital au profit des adhérents de plans d'épargne <i>Émissions réservées au personnel</i>	26 mois 24 juillet 2014	10	néant
Autorisation du conseil pour réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues	26 mois 24 juillet 2014	10 % du capital par périodes de 24 mois	néant

(1) À compter du 24 mai 2012, date de l'Assemblée générale mixte.

(2) Le plafond nominal global d'augmentation du capital social de 45 millions d'euros s'applique à toutes les augmentations de capital, à l'exception des augmentations de capital par incorporation de réserves, primes, bénéfices ou autres et des augmentations de capital réservées au profit d'adhérents de plans d'épargne.

(3) Offres visées à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier, s'adressant exclusivement aux personnes fournissant des services d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers ou à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre.

(4) Article L. 225-147 du Code de commerce.



COMMENT PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

COMMENT PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Si vous rencontrez un problème, contactez le **N° Vert 0 800 85 85 85**

VOUS ÊTES ACTIONNAIRE AU NOMINATIF

VOUS ÊTES ACTIONNAIRE AU PORTEUR

Profitez, dès 20 actions détenues,
du service de vote par Internet VOTACCESS

POUR ASSISTER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Procurez-vous une carte d'admission et présentez-vous à l'accueil avec une pièce d'identité

- Cochez la case A du formulaire joint.
- Datez et signez en bas du formulaire.
- Retournez le formulaire à BNP Paribas Securities Services⁽¹⁾ à l'aide de l'enveloppe T fournie (BNP Paribas Securities Services doit le recevoir au plus tard le 27 mai 2013).
- Vous recevrez la carte d'admission par courrier postal.

- Contactez votre banque dès aujourd'hui pour obtenir une carte d'admission.
- La banque transmettra votre demande accompagnée d'une attestation de participation à BNP Paribas Securities Services⁽¹⁾.
- Si la demande est parvenue avant le 27 mai 2013, vous recevrez la carte d'admission par courrier postal.
- Dans le cas contraire, la carte d'admission sera tenue à votre disposition au guichet « Actionnaires sans document », le jour de l'Assemblée.

POUR VOTER PAR CORRESPONDANCE OU DONNER POUVOIR

Attention, la date limite de retour des votes est fixée au 27 mai 2013

- Cochez la case correspondant à votre choix dans le formulaire joint.
- Complétez, signez et retournez le formulaire à BNP Paribas Securities Services⁽¹⁾, à l'aide de l'enveloppe T fournie.

- Cochez la case correspondant à votre choix dans le formulaire joint.
- Complétez, signez le formulaire et remettez-le à votre banque.
- Votre banque enverra le formulaire accompagné d'une attestation de participation à BNP Paribas Securities Services⁽¹⁾.

POUR VOTER PAR INTERNET

Le vote est ouvert du 19 avril au 29 mai 2013 à 15 heures

- Rendez-vous sur le site Internet Planetshares (<https://planetshares.bnpparibas.com>) avec vos identifiants de connexion et code d'accès habituels.
- Sur l'espace « Mon espace actionnaire », l'écran « Mes assemblées générales » vous conduira au site de vote VOTACCESS.

- Connectez-vous au portail « Bourse » de votre intermédiaire financier.
- Accédez à votre compte-titres ordinaire ou votre PEA.
- Cliquez sur le cartouche indiquant l'Assemblée générale sur la ligne EDF (si votre intermédiaire financier participe et si vous détenez au moins 20 titres).
- Accédez au site de vote VOTACCESS.

(1) BNP Paribas Securities Services, CTS Émetteurs – Assemblées, Les Grands Moulins de Pantin, 9, rue du Débarcadère, 93761 PANTIN Cedex.



COMMENT OPTER POUR LA E-CONVOCATION

UN PETIT GESTE POUR UNE GRANDE CAUSE

Vous êtes 24 000 actionnaires au nominatif à opter pour la e-convocation. Nous vous en remercions. En choisissant la e-convocation (envoyée par courriel), vous faites un geste pour l'environnement, et cette action s'inscrit pleinement dans notre démarche de réduction des émissions de CO₂.

POURQUOI OPTER POUR LA E-CONVOCATION ?

Choisir la e-convocation, c'est choisir le gain de temps. L'impression et l'envoi des convocations prennent environ une semaine. Le courriel est, lui, instantané. Vous disposerez ainsi de plus de temps pour prendre connaissance de la documentation et demander votre carte d'admission.

Si vous n'assistez pas à l'Assemblée générale et que vous souhaitez néanmoins voter, vous pourrez également le faire plus aisément par Internet.

C'est, enfin, faire un geste pour l'environnement en limitant le volume de papier expédié par voie postale (environ 16 tonnes).

VOUS AUSSI, SOYEZ UN ACTEUR ACTIF DU CHANGEMENT EN CHOISSANT LA E-CONVOCATION.

1) Si vous êtes actionnaire au nominatif pur, rendez-vous sur le site Internet Planetshares (<https://planetshares.bnpparibas.com>) avec vos identifiants de connexion et code d'accès habituels.

Sur l'espace « Mes informations personnelles », l'écran « Mes abonnements » vous permettra d'opter pour cette offre et de confirmer votre adresse email.

2) Si vous êtes actionnaire au nominatif administré ou au porteur, il vous suffit de compléter et de nous retourner avant fin juin (pour l'Assemblée générale de l'année prochaine) le coupon-réponse ci-joint au moyen de l'enveloppe T fournie.

Attention : si vous souhaitez en outre voter par correspondance ou donner pouvoir pour la présente Assemblée générale, utilisez également l'enveloppe T, en respectant la date limite de réponse, fixée au 27 mai.

INSCRIVEZ LISIBLEMENT VOS NOM ET ADRESSE SUR LE COUPON-RÉPONSE AFIN QUE NOUS PUISSIONS PRENDRE EN COMPTE VOTRE DEMANDE.

Si vous avez opté pour la e-convocation et que vous continuez à recevoir la documentation « papier », c'est que votre demande était incomplète ou illisible. Il convient alors de renouveler votre demande en nous renvoyant le coupon-réponse ci-joint.

**Avec la e-convocation,
vous devenez, vous aussi,
un acteur du changement
et participez activement
à notre démarche
de développement durable.**

COMMENT VOTER PAR INTERNET

FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX PAR INTERNET

Vous êtes des centaines de milliers d'actionnaires d'EDF, mais peu d'entre vous assistent aux Assemblées générales ou votent par correspondance. Afin de favoriser votre participation, EDF diffuse les débats de l'Assemblée générale sur Internet et a mis en place un système de vote par Internet. Profitez-en et faites entendre votre voix comme plus de 3 000 actionnaires l'an dernier.

ACTIONNAIRES AU NOMINATIF, POUR VOTER C'EST FACILE :

rendez-vous du 19 avril au 29 mai à 15 heures sur le site
<https://planetshares.bnpparibas.com>

- Utilisez vos identifiants de connexion et code d'accès habituels pour vous connecter au site.
- Sur l'espace « Mon espace actionnaire », l'écran « Mes assemblées générales » vous conduira au site de vote VOTACCESS.

ACTIONNAIRES AU PORTEUR, UTILISEZ LE SERVICE VOTACCESS :

EDF poursuit le déploiement du service,
dès 20 actions détenues

Si votre intermédiaire financier vous offre le service VOTACCESS, vous avez la faculté d'utiliser ce service pour voter par Internet, demander une carte d'admission ou donner pouvoir. Le service est ouvert du 19 avril au 29 mai à 15 heures.

- Connectez-vous au portail « Bourse » de votre intermédiaire financier.
- Accédez à votre compte-titres ordinaire ou votre PEA.
- Cliquez sur le cartouche indiquant l'Assemblée générale sur la ligne EDF (si vous détenez au moins 20 titres).
- Accédez au site de vote VOTACCESS.

Soyez nombreux à voter par Internet !



COMMENT VOTER PAR CORRESPONDANCE

COMMENT VOTER PAR CORRESPONDANCE

BIEN REMPLIR LE FORMULAIRE

Pour recevoir votre carte d'admission

afin d'assister personnellement à l'Assemblée, cochez la case A.

Pour donner pouvoir

au Président de l'Assemblée générale.

Pour donner pouvoir

à une autre personne.

IMPORTANT : avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso / Before selecting, please refer to instructions on reverse side.

II ☐ **QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE, NOIRCIER COMME CECI ■ LA OU LES CASES CORRESPONDANTES, DATER ET SIGNER AU BAS DU FORMULAIRE / WHICHEVER OPTION IS USED, SHADE BOX(ES) LIKE THIS ■, DATE AND SIGN AT THE BOTTOM OF THE FORM**

A. ☐ Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire / I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.

B. ☐ J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes / I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.

EDF

Société anonyme au Capital de €6924 433 331
Siège social : 22-30, avenue de Wagram
75008 PARIS - 552 081 317 RCS PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
convoquée pour le jeudi 30 mai 2013, à 14h 30,
au Palais des Congrès, 2 Place de la Porte Maillot, 75017 PARIS

COMBINED GENERAL MEETING
to be held on Thursday, May 30, 2013 at 2:30 p.m.,
at Palais des Congrès, 2 Place de la Porte Maillot, 75017 PARIS

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ / For Company's use only

Identifiant / Account

Nombre d'actions / Number of shares

Porteur / Bearer

Vote simple / Single vote

Vote double / Double vote

Nombre de voix / Number of voting rights

III ☐ **JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST**
Cf. au verso renvoi (2) - See reverse (2)

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noirissant comme ceci ■ la case correspondante et pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens.

I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors EXCEPT those indicated by a shaded box - like this ■, for which I vote NO or I abstain.

Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, je vote en noirissant comme ceci ■ la case correspondant à mon choix.

On the draft resolutions not approved by the Board of Directors, I cast my vote by shading the box of my choice - like this ■.

IV ☐ **JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**
cf. au verso renvoi (3)

I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING
See reverse (3)

JE DONNE POUVOIR A : cf. au verso renvoi (4)
I HEREBY APPOINT see reverse (4)

M., Mme ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name

Adresse / Address

ATTENTION : S'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions ne seront valides que si elles sont directement retournées à votre banque.

CAUTION : If it is about bearer securities, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.

Nom, Prénom, Adresse de l'actionnaire (si ces informations figurent déjà, les vérifier et les rectifier éventuellement)
- Surname, first name, address of the shareholder (if this information is already supplied, please verify and correct if necessary)
Cf. au verso renvoi (1) - See reverse (1)

	Oui	Non/No	Yes	Abst/Abs	Oui	Non/No	Yes	Abst/Abs
1	☐	☐	☐	☐	A	☐	☐	☐
2	☐	☐	☐	☐	F	☐	☐	☐
3	☐	☐	☐	☐				
4	☐	☐	☐	☐	B	☐	☐	☐
5	☐	☐	☐	☐	G	☐	☐	☐
6	☐	☐	☐	☐				
7	☐	☐	☐	☐	C	☐	☐	☐
8	☐	☐	☐	☐	H	☐	☐	☐
9	☐	☐	☐	☐				
10	☐	☐	☐	☐	D	☐	☐	☐
11	☐	☐	☐	☐	J	☐	☐	☐
12	☐	☐	☐	☐				
13	☐	☐	☐	☐	E	☐	☐	☐
14	☐	☐	☐	☐	K	☐	☐	☐
15	☐	☐	☐	☐				
16	☐	☐	☐	☐				
17	☐	☐	☐	☐				
18	☐	☐	☐	☐				
19	☐	☐	☐	☐				
20	☐	☐	☐	☐				
21	☐	☐	☐	☐				
22	☐	☐	☐	☐				
23	☐	☐	☐	☐				
24	☐	☐	☐	☐				
25	☐	☐	☐	☐				
26	☐	☐	☐	☐				
27	☐	☐	☐	☐				
28	☐	☐	☐	☐				
29	☐	☐	☐	☐				
30	☐	☐	☐	☐				
31	☐	☐	☐	☐				
32	☐	☐	☐	☐				
33	☐	☐	☐	☐				
34	☐	☐	☐	☐				
35	☐	☐	☐	☐				
36	☐	☐	☐	☐				
37	☐	☐	☐	☐				
38	☐	☐	☐	☐				
39	☐	☐	☐	☐				
40	☐	☐	☐	☐				
41	☐	☐	☐	☐				
42	☐	☐	☐	☐				
43	☐	☐	☐	☐				
44	☐	☐	☐	☐				
45	☐	☐	☐	☐				

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée / In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting

- Je donne pouvoir au Président de l'A.G. de voter en mon nom. / I appoint the Chairman of the general meeting to vote on my behalf ...

- Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote NON). / I abstain from voting (is equivalent to a vote NO).....

- Je donne procuration (cf. au verso renvoi 4) à M., Mme ou Mlle, Raison Sociale.....

pour voter en mon nom / I appoint (see reverse 4) Mr, Mrs or Miss, Corporate Name to vote on my behalf

III Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard :
In order to be considered, this completed form must be returned at the latest

sur 1^{ère} convocation / on 1st notification
27 mai 2013 / May, 27th 2013

sur 2^{ème} convocation / on 2nd notification

Date & Signature

à / to BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, CTS Assemblées, Grands Moulins de Pantin - 93761 PANTIN Cedex

Pour être pris en compte,
votre formulaire doit parvenir
à BNP Paribas Securities Services
au plus tard le 27 mai 2013.

Pour voter par correspondance,
cochez la case.

Quel que soit votre choix,
n'oubliez pas de dater et de signer le formulaire.



DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE

DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE

- Réduisons les émissions de CO₂ en consommant moins de papier imprimé.
- Les documents prévus au Code de commerce peuvent être consultés ou téléchargés (au plus tard à compter du 21^e jour précédant l'assemblée) sur le site <http://actionnaires.edf.com> (aller sur : « Espace actionnaires », puis « Assemblées générales »).
- Si vous souhaitez néanmoins les recevoir par courrier, vous pouvez retourner ce document dûment complété et signé à :
BNP Paribas Securities Services
CTS Assemblées générales
Les Grands Moulins de Pantin
9, rue du Débarcadère
93761 PANTIN Cedex

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES D'EDF DU 30 MAI 2013

Je soussigné(e)⁽¹⁾

Nom (M./Mme) :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Demande l'envoi des documents et renseignements suivants (cocher la ou les cases des documents demandés) :

- ☐ Les états financiers du groupe EDF.
- ☐ Les rapports du Conseil d'administration et du Président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.
- ☐ Les autres documents et renseignements visés par l'article R. 225-83 du Code de commerce.

Fait à, le 2013.

Signature

Nota : conformément à l'article R. 225-88 alinéa 3 du Code de commerce, les propriétaires d'actions nominatives peuvent, par demande unique, obtenir de la Société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 à l'occasion de chacune des Assemblées générales ultérieures. La demande est à adresser à EDF – Service Relations Actionnaires – 22-30, avenue de Wagram – 75008 Paris.

(1) Pour les personnes morales, indiquer la dénomination sociale exacte.

NOUS CONTACTER

POUR TOUT
RENSEIGNEMENT
SUR LE GROUPE,
LE SERVICE RELATION
ACTIONNAIRES EST À
VOTRE DISPOSITION

■ Par téléphone

 **N° Vert 0 800 00 0800**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

■ Par courrier

EDF - Service Relations Actionnaires
22-30, avenue de Wagram
75008 Paris

■ Par courriel

actionnaires@edf.fr

■ Site internet actionnaires

<http://actionnaires.edf.com>

EDF

22-30, avenue de Wagram
75382 Paris Cedex 08

SA au capital de 924 433 331 euros
552081317 RCS Paris

www.edf.com

Conception et réalisation : SEITOSEI.

Crédits photo : © EDF Médiathèque.

Couverture : © EDF/Laurent Vautrin – Cédric Helsly –
Philippe Eranian. Page 3 : © EDF/Stéphanie Jayet.

Pages 14-15 : © EDF/Stéphane Lavoué/TOMA, sauf photos
de M. Henri Proglio (idem page 3), de Mme Mireille Faugère
(© Patricia Marais), de M. François Loos (© EDF / Tristan Paviot).

Page 16 : © EDF/Lionel Charrier.

